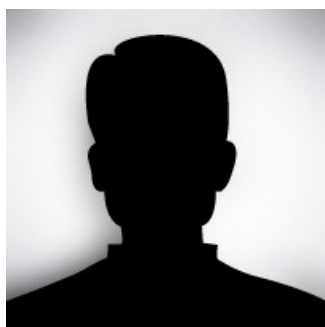


[Agnès Moineau-Commissaire](#) | Posté le 27 mars 2019

J'habite en Ile de France, ai l'occasion de me rendre régulièrement dans la Piège pour y visiter de la famille et me dépayser. Nature riche en taillis qui abritent une faune très intéressante et protégée, les oiseaux, dont le milan noir risquent fort d'être victimes de la moulinette des éoliennes. Les paysages aussi. Sans parler des habitants qui vivent du tourisme. Et puis toutes les autorités locales ont évalué ce projet d'éoliennes comme négatif pour ce territoire. Respectons le jugement des gens qui vivent sur place, plutôt que le règne du profit.



Mr Bernard TAILLAND | Posté le 11 avr. 2019

Remarques à propos de la zone Ne :

Bien que les analyses de cette zone sont unanimes pour constater qu'elle est un réservoir de biodiversité , qu' elle a une forte sensibilité environnementale et paysagère , qu'elle est un corridor écologique vert , une zone de protection identifiée par le plan de gestion des paysages Audois , qu'elle se situe dans la zone d'influence du Canal du Midi (Classé au patrimoine Mondial de l'Unesco) , la municipalité conclu qu'il n'y a pas de problème pour y implanter des éoliennes industrielles de 150 m de haut.

Or pour implanter de tels équipements , il est de notoriété publique qu'il faut créer des voies d' accès stabilisées , très larges , avec de grands mouvements de terre - excavation et remblais car fortes pentes - puis des socles en béton gigantesques ...

Dans ces conditions les continuités des couloir écologiques ne pourront être maintenues et il y aura de grande dégradations.

Cette zone est au cœur de la zone NATURA 2000 de protection des rapaces , alors qu' on sait que ces ventilateurs géants sont excessivement meurtriers pour ces espèces.

La DDTM a demandé de retirer cette zone du projet de PLU car NON APPROPRIÉE .

Le POLE de COMPÉTENCE du CANAL du MIDI a émis un avis défavorable pour co-visibilité directe.

Il y a un aérodrome a 4 km du lieu prévu pour les éoliennes , alors que les recommandations officielles sont d' éviter celles ci à moins de 5 km , car elles accroissent grandement les risques d' accident pour les pilotes en phase d'approche ou de décollage.

Le plan d' eau de la Ganguise est contigu à la zone , et est destiné au remplissage des canadairs , dont l' axe de décollage sera pile en face des éoliennes avec tous les risques que cela comporte pour des engins difficiles à piloter une fois pleins.

Les services incendie demandent qu 'il n'y ai pas d' éoliennes de plus de 30 m de haut dans les zones forestières à risque , et cette zone est répertorié sur les cartes comme telle.

Les études de la Municipalité concluent donc :

" Il n' y a aucune incidence négative du projet de PLU sur le réseau NATURA 2000 . "

Or ces incidences ne sont pas analysées du tout , elle sont passées sous silence , pire sur les cartes représentant les enjeux ne figure jamais cette zone !

Or le rapport de présentation fourni par la Municipalité explicite bien les enjeux et les points à respecter :

- INCENDIE : " Ne pas aggraver les enjeux présents dans les zones à risque Eoliennes de 30 m maximum... "
- " Points de vues à préserver sur le territoire communal "
- " Permettre et améliorer les déplacement des espèces naturelles "
- " Respect des continuités écologiques "
- " Préservation des espaces naturels "
- Le zonage doit prendre en compte les ZNIEFF "
- " Le projet de PLU préserve les espaces naturels à forte valeur écologique "
- " Préservation des corridors écologiques ..Le déplacement de la faune resté aisé "
- " Il convient de ne pas dégrader ou porter atteinte de quelle manière que ce soit aux habitats et espèces désignés par la directive européenne de 1992 (NATURA 2000) "
- " Protection des sites , des milieux et paysages naturels "
- " Protection des milieux naturels , des paysages , de la biodiversité , des écosystèmes , des espaces verts , ainsi que la création , la préservation et la remise en bon état des continuité ecologiques "
- " Volonté de la Commune de préserver un cadre de vie de qualité et de favoriser la biodiversité sur son territoire.'

- " Le secteur N (qui comprends le secteur Ne) a été délimité pour préserver les espaces à forte valeur écologiques "

- " Mettre en valeur les chemins de randonnées "

Une fois ces déclaration d'intention pleines de bon sens et de vertu , il n' est pas du tout étudié ni même mentionné ce que la création d'une sous zone " Ne " dédiée à l' industriel éolien aura comme répercussions , et donc la conclusion est :

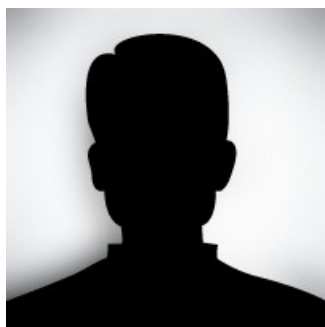
" Il n' y a aucune incidence négative du projet de PLU sur le réseau NATURA 2000 . "

Or la vérité c' est qu' il n' y a aucune incidence négative ÉTUDIÉE dans le projet de modification du PLU.

Cette absence rends vide de sens cette étude , et il ne faut pas craindre le ridicule pour la proposer à validation par les autorités compétentes .

C'est scandaleux , et ce d' autant plus qu' il faudrait peut être se demander à qui appartiennent les terrains devant être loués aux promoteurs du projet , et si ce zonage ne servirait pas des intérêts privés , et pas du tout l' intérêt général.

Je demande l' annulation de ce projet de modification du PLU car mensonger , mais aussi de par sa conclusion qu'il n' y a pas d'incidence négative de la zone Ne sur les milieux naturels .



Bernard Le Floch | Posté le 12 avr. 2019

Bien que domicilié à Toulouse, en raison de mes contraintes professionnelles, depuis plus de quinze ans mon plus grand plaisir est d'arpenter les collines du Lauragais.

Jusqu'à présent le triangle Ganguise, Le Mas et Castel, reste une zone préservée et facile d'accès pour ceux qui aiment s'évader dans un environnement préservé (paysages, faune, lac, canal du Midi, pistes forestières...). Mon intention était évidemment de m'y retirer dès que possible.

Avec l'implantation de 6 puis 12 éoliennes autour d'Avignonnet j'ai pu constater comment on peut pourrir un panorama comme un patrimoine. Ce fut un superbe village historique. L'A 61 n'est pas un cadeau mais sa proximité faisait d'Avignonnet une belle vitrine touristique pour notre région....

Autant d'atouts initiaux encore préservés autour de Mas Saintes Puelles!

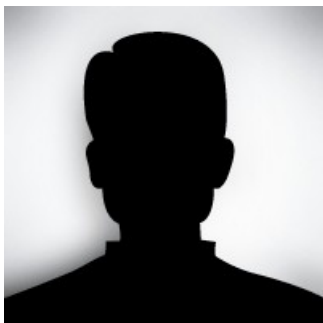
Avignonnet est désormais un village défiguré par ces ventilateurs qui ne procurent avantages qu'à

quelques profiteurs mais surtout de lourdes nuisances durables pour le reste de la population locale ou de passage !

Qui voudrait porter la responsabilité d'un tel scandale sur la commune du MAS ?

Si cette catastrophe nous est imposée, qui pourrait n'éprouver aucun remord pour être resté témoin passif à l'annonce d'un nouveau scandale humain, économique, écologique.... ?

Tant que la rumeur d'implantation de ces éoliennes industrielles n'est pas officiellement contredite je renonce à m'installer mais je tiens à exprimer sans détours mon opposition à un tel gaspillage.



Pierre-Marc Perrussel | Posté le 15 avr. 2019

PLU MSP 2019 04 15

On ne peut que se féliciter que la Commune du Mas Saintes Puelles ait des projets de développement. Projets à la fois sur le plan démographique (accueil de nouveaux habitants) sur le plan économique (implantations d'entreprises génératrices d'emplois) ainsi que sur le plan de l'habitat (tant au niveau de la constructions de logements ou d'utilisation d'immeubles existants). Après avoir lu le Document d'Urbanisme, Avis de la DDTM, page 8, ma réflexion porte particulièrement sur le paragraphe concernant la prévention des risques et nuisances.

En effet, le Mas Saintes Puelles est traversé par la D 33 qui reste un axe sur lequel beaucoup d'usagers (du village ou pas) ne tiennent pas compte ou rarement de la limitation de vitesse et des priorités* et ceci malgré le panneau signalant l'entrée dans la commune (limitation à 50 km/h) ainsi que le panneau préventif affichant la vitesse, situé après le premier.

Si des Entreprises doivent s'installer sur notre territoire, la circulation augmentera et les risques liés à celle-ci augmenteront aussi. Par ailleurs, le lotissement qui est actuellement en construction sera habité par des adultes et probablement par leurs enfants lesquels devront traverser cette route en toute sécurité pour se rendre soit à l'école, à la Mairie, aux commerces etc.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'accidents que cette route n'est pas dangereuse.

Il serait judicieux que la réglementation soit respectée.

Je suggère que le projet global tienne compte de ces éléments pour le bien de tous.

*A toutes fins utiles, les nuisances sonores et les dangers de circulation concernent aussi le centre du village qui est régulièrement pris pour un anneau de vitesse et un centre d'essai de pots d'échappement. Ces nuisances participent largement au « non vivre ensemble ».

Cette considération étant en annexe de mes commentaires ci-dessus, je me tiendrai ultérieurement à la disposition d'une élue ou d'un élu pour développer le sujet plus amplement si besoin.

